

folklore

REVUE TRIMESTRIELLE
AUTOMNE 1953

72

REVUE FOLKLORE

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Directeur du Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Domaine de Mayrevieille
par Carcassonne

Secrétaire :

René NELLI

Conservateur du Musée des Beaux-Arts
de Carcassonne.

Directeur du Laboratoire d'Ethnographie régionale
de Toulouse.

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne
Abonnement : 100 fr. par an - Prix du numéro : 30 fr.

Adresser le montant au

Groupe Audois d'Études Folkloriques", Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

“Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Fondateur : le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE

Tome XI

16^me Année — N° 3

AUTOMNE 1953

Folklore (16^{me} année - n° 3)

Automne 1953

SOMMAIRE

René NELLI

*Les bases d'archéo-civilisation
dans les contes populaires*

Urbain GIBERT

Le Folklore de la vigne audoise

Maurice NOGUÉ

*Bibliographie du Folklore Audois
II^{me} Partie : Analyse Bibliographique (suite)*

Les bases d'archéo-civilisation dans les contes populaires

(La sorcière Narbonnaise et la sorcière Thibétaine)

S'il est une tâche d'extrême urgence en matière de contes populaires, c'est celle qui consiste non point à s'interroger sur les filiations ou les cheminements possibles — cela viendra après — mais, d'abord, et, très positivement, à mettre en regard de chaque thème connu le plus ancien texte — à quelque pays qu'il appartienne — qui en fait mention. Après l'inventaire des thèmes, il importe de faire l'inventaire des sources (nous appellerons ainsi le *simple rapprochement* du thème le plus ancien et de son expression moderne.)

**

Voici un conte — la Masca (la sorcière) — très connu encore aujourd'hui dans toute la France du Sud et ailleurs (à peu près pan-européen). J'en emprunte le texte — que je traduis — à « *De la langue au pays* » (P. Lagarde et A. Laffont), manuel scolaire à l'usage des jeunes écoliers du pays d'oc :

LA SORCIERE.

Il y avait une fois, à Narbonne, une fille belle comme un astre. On l'avait surnommée la « belle plante » du bourg, parce qu'elle habitait, hors des remparts, aux « tuileries » vers la porte de Perpignan.

Tous les jeunes gens la demandaient en mariage, mais elle les refusait tous : « Je suis trop jeune, disait-elle, pour me marier. Je n'ai pas encore vingt ans. Rien ne presse. »

Un jour vint à Narbonne un jeune garçon, riche et de bonne famille, qui avait entendu parler de la « fleur » de la ville. Dès qu'ils se virent, ils se plurent, et ils se marièrent.

Chaque nuit, quand le jeune époux se réveillait, il se trouvait seul dans son lit.

— « Où donc vas-tu ? Pourquoi chaque nuit quittes-tu le lit ? »

— Je suis somnambule de naissance. Je me lève, je m'en vais, sans savoir ce que je fais. »

Le jeune homme demeurait méfiant. Il avait remarqué qu'il avait le sommeil plus profond qu'avant de se marier, et il en

attribuait la cause à un breuvage que sa femme lui faisait boire chaque soir avant de se mettre au lit.

Ce qui lui donnait encore plus à penser, c'est qu'il n'avait jamais vu manger sa femme. Aux repas, elle prenait un verre d'eau, et puis, elle se curait les dents.

— « Veux-tu une aile de perdreau ? »

— Merci, je ne veux boire qu'un verre d'eau.

Et pourtant elle était fraîche et grasse.

— Comment peux-tu être si gaillarde sans rien manger ?

— C'est ma façon, j'ai toujours vécu ainsi.

« Tout cela n'est pas naturel, pensait le jeune homme; voici bientôt un mois que nous sommes ensemble, et elle ne boit que de l'eau claire. Personne ne pourrait tenir, à vivre ainsi. Il me faut la surveiller. »

La nuit suivante, quand sa femme lui tendit le gobelet, comme à l'accoutumée, il fit semblant de boire, et en répandit à terre le contenu, sans qu'elle s'en aperçut.

Ils allèrent tous deux au lit. La femme lui fit des caresses autant qu'il en voulut. Mais il déclara : « J'ai bien sommeil; dormons ».

— Dormons, répondit la femme.

Le mari fit semblant de dormir et se mit à ronfler au point de faire trembler les vitres.

Au bout d'un moment la femme lui cria :

— Hé ! Tu dors ?

— Ah... Ah...

« Cela est parfait, se dit la femme, il dort comme une souche. Je peux m'en aller. »

Alors elle se lève, se vêt en toute hâte.

Tout en ronflant, son mari l'épiait. Cette femme si belle — qui l'aurait cru ? — était une sorcière. Elle se mit à califourchon sur un balai et dit :

« Pied sur feuille (1)

Passé par la cheminée ! »

L'homme mit vite ses pantalons et la suivit. Le cimetière, comme vous le savez, n'est pas loin des tuileries. Il s'était beaucoup hâté. Il vit sa femme qui prenait le chemin du cimetière.

« Où peut-elle bien aller à cette heure ? »

(1) Plutôt : « Pet » sur feuille.

Il la vit entrer au cimetière, et il se mit à courir pour la rejoindre. Il se cacha et vit une vingtaine de sorcières qui faisaient la ronde autour d'une tombe fraîche.

Au bout de peu de temps, chacune prit un os — qui de la jambe, qui du bras; elles l'allumèrent et recommencèrent leur ronde en hurlant.

Les cheveux du pauvre homme se dressaient sur sa tête. Mais il n'avait encore rien vu !

Quand elles eurent assez sauté et bien glapi, elles se mirent à quatre pattes et avec les ongles elles déterrèrent le mort.

Le malheureux mari n'y pouvait plus tenir. Il avait la chair de poule. Il revint chez lui et se remit au lit, le cœur plein de tristesse.

Trois heures après il entend revenir sa femme. Il fit semblant de ronfler, et celle-ci, voyant qu'il dormait, se glissa à ses côtés.

Le jour parut. Il fit comme si de rien n'était et ne dit pas un mot. Au moment du dîner, sa femme, comme toujours, dit qu'elle n'avait pas faim. Elle but un verre d'eau et se cura les dents.

— Coquine ! Misérable ! lui dit-il, je ne m'étonne pas que tu n'aies pas faim ! Tu vas, chaque nuit, manger la chair des cadavres au cimetière !

— Qui te l'a dit ?

— Moi : je t'ai vu la nuit dernière.

— Tu l'as vu ! Tu ne le verras plus avec tes yeux d'homme !

Et aussitôt elle lui jette dessus une eau qu'elle avait dans une fiole, en disant : « Sois un chien ! »

Et voilà le pauvre homme changé en bête. Sa femme prit le balai, et à grands coups le jeta dehors.

(Une deuxième partie du conte dit comment le jeune homme put reprendre sa forme première, grâce à l'intervention d'une vieille femme, qui a reconnu en lui une créature humaine ensorcelée. La vieille donne au garçon une fiole magique. La nuit venue, caché derrière la porte de sa maison, il attend le retour de sa femme qui revient du sabbat. Lorsqu'elle paraît, il jette sur elle le contenu de la fiole en disant : « Que tu sois cavale ! » La femme devint cavale et désormais tourne du matin au soir la roue du puits.)

*
**

(2) Or, dans la bibliographie de l'ascète thibétain Ralopa, écrite peu après sa mort (vers le IX^e siècle) nous voyons paraître des sorcières qui ressemblent beaucoup à la « belle » de Narbonne :

« A cette même époque, au pays de Phenpo, dans une maison appartenant à un homme appelé Gnougroum, un homme étant venu à mourir, sa veuve et un fils unique demeuraient seuls dans le logis. Or cette femme était sorcière. Chaque nuit elle se

rendait à l'assemblée des sorcières; son fils la voyait quitter la maison tandis qu'il feignait de dormir. Il était intrigué et se demandait : « Où peut-elle aller ? »

Un certain soir, à la nuit tombante, deux femmes de haute taille, à la face d'un rouge sombre, arrivèrent et invitèrent la veuve à les suivre : « Veuillez venir, mère » lui disaient-elles poliment.

Alors la mère se mit à califourchon sur une caisse; une des femmes tirait la caisse, l'autre femme la poussait et, ainsi toutes trois s'en allèrent sans toucher terre.

Après leur départ, le garçon s'endormit. Au matin, quand il se réveilla, il vit que sa mère était revenue.

La nuit suivante, le garçon se cacha dans la caisse. De nouveau, les deux femmes arrivèrent et parlèrent à la mère comme elles l'avaient fait la veille. La mère s'étant encore mise à califourchon sur la caisse, elles l'emmenèrent. Cependant, cette nuit-là, la caisse devenue plus lourde (à cause du garçon qui s'y trouvait) craquait et touchait presque le sol. Les femmes parlant entre elles remarquèrent : « Cette nuit, notre cheval marche mal. »

Elles arrivèrent au cimetière. Beaucoup de femmes y étaient assises en rang. La mère s'assit au milieu d'elles sur sa caisse qui lui servait de trône.

Les sorcières festoyaient avec le cadavre d'un jeune homme. « Donnez la tête avec la cervelle à notre reine », disent les femmes en désignant la veuve.

— Ah ! Comment ferai-je, s'exclama celle-ci, ma cuillère est restée à la maison ! » (Elle la voulait pour manger la cervelle molle).

— Mère, répliquèrent les sorcières, il vous suffit d'allonger votre bras pour la prendre. »

Le garçon vit alors le bras de sa mère s'allonger démesurément, atteindre la maison et y prendre la cuillère.

L'aube allait venir, les sorcières se dispersèrent et la veuve chevauchant sa caisse, retourna chez elle.

Dès qu'il le put, le garçon sortit de la caisse sans que sa mère le vît et se remit dans son lit.

Beaucoup de temps s'écoula, puis, un jour où sa mère filait à l'étage de leur maison, sa pelote roula du balcon et tomba dans la cour. Elle appela son fils et lui commanda de ramasser la pelote et de la lui rapporter.

« Vous n'avez qu'à allonger votre bras, mère, et vous pourrez la prendre » répliqua le garçon.

La mère se mit en colère. Il a découvert que je suis sorcière, pensa-t-elle. Peut-être ira-t-il le raconter à d'autres. Alors elle saisit violemment son fils par les cheveux, le frappa contre le sol, et, subitement, le garçon se trouva métamorphosé en chien

(Par la suite Ralopa rend à l'enfant sa forme humaine et « convertit » les sorcières).

(Alexandra David-Neel : *Textes tibétains inédits*. La Colombe. Paris. 1953. pp. 188-189.)

*
**

A première vue les deux textes paraissent très différents. Dans le texte tibétain la sorcière est une veuve. C'est son fils et non son mari, qui découvre ses agissements macabres, et qui est changé en bête. Les circonstances au cours desquelles il est amené à reconnaître en sa mère une sorcière ne sont pas, non plus, les mêmes que dans la version narbonnaise. Enfin celle-ci chevauche une caisse et non un balai.

Mais, à y regarder de plus près, on voit que le thème central : (la scène au cimetière, l'abominable repas) n'a subi aucune altération. De même : la métamorphose de l'homme en chien. Quand on se rappelle que dans de nombreux récits occitans (surtout ariégeois) la sorcière est *souvent une veuve* qui exerce ses sévices sur son propre fils; que l'épisode du « bras qui s'allonge » est beaucoup trop « surréaliste » pour ne pas avoir été supprimé de bonne heure par le rationalisme occidental (selon une exigence dont on peut établir facilement la constance); que ce qui importe, dans un « récit » de sorcellerie, ce n'est point la nature du véhicule » magique (caisse ou balai) mais le fait que la femme l'enfourche, on reconnaîtra aisément que les deux sorcières — tibétaine et narbonnaise — procèdent absolument d'un même type (évidemment plus ancien) et surtout que les deux récits sont bâtis sur un schéma exactement semblable (2).

René NELLI.

(2) En ce qui concerne la nature du rapport qui unit deux contes ou deux récits « analogues » à travers le temps et l'espace, nous ne ferons pas d'hypothèse. Rappelons cependant que l'analogie peut s'expliquer :

- 1) par filiation pure et simple : le conte B procède du conte A.
- 2) par le fait que l'imagination humaine retrouve spontanément, dans les lieux les plus divers, les mêmes mythes et thèmes.
- 3) par le fait que les contes s'inspirent de **réalités** sociales qui auraient été à peu près les mêmes, primitivement, chez tous les hommes. — et la survivance — dans les sociétés archaïques, de sorcières **man-geuses de cadavres** est une de ces réalités.

LE FOLKLORE DE LA VIGNE AUDOISE

... Sous le soleil de septembre, tout le pays est un peu ivre. Une odeur âcre et sucrée se dissout dans le cent marin, poisse à la peau, râcle à la gorge. Une vapeur d'alcool sue aux portails des caves ; les tombereaux gonflés de marc fument et tanguent dans un sillage musqué !

Jean Camp (Vin nouveau.)

Pour les lecteurs de notre revue, folkloristes avertis, il est inutile de souligner l'intérêt du *Manuel de Folklore Français Contemporain*, de M. A. van Gennep (1). Ils connaissent tous la mine précieuse de documents et de renseignements que constitue cet ouvrage monumental. Le 6^e volume du Tome premier paru récemment et consacré aux cérémonies agricoles et pastorales de l'automne : le vignoble, les vendanges en occupent 122 pages ; et chose assez inattendue nos pays d'Aude y brillent.. par leur absence ! Les pays audois ne sont pas cités non plus dans le n^o 1 de la revue « *Arts et Traditions Populaires* » (2) où, sous le titre plus précis de « Farces et amusements des vendanges en France » M. A. van Gennep a classé par provinces les renseignements qu'il a pu recueillir. C'est sur ses conseils que « *Folklore* » fait appel à ses lecteurs afin que les lacunes signalées plus haut puissent être comblées. Il serait en effet paradoxal que le pays de la vigne par excellence ne soit pas cité au « *Folklore* » du vin. Les lignes qui vont suivre n'ont donc pas la prétention d'épuiser le sujet, tout au contraire, elles ne doivent être considérées que comme une préface à l'inventaire des traditions méridionales, et plus particulièrement audoises, concernant le vignoble et toutes les activités qui gravitent autour.

A) PROTECTION DES VIGNOBLES. — M. A. Van Gennep parle du ban des vendanges, des « garde-vignes » et surtout il fait l'inventaire des Saints Protecteurs de la vigne. Saint Vincent (de Sarragosse) est généralement considéré comme le saint protecteur des vigneron et pourtant dans l'Aude il y a peu d'églises qui lui soient dédiées : Carcassonne, Argeliers, Castelnau-d'Aude, Fabrezan, Talairan, Belvianes, Missègre, Salza, Douzens, Villefloure, Montréal (3) et ces églises ne sont pas toutes dans les régions spécifiquement viticoles !... Y a-t-il vraiment chez nous un culte particulier pour Saint Vincent ou pour d'autres saints?...

B) LES TRAVAUX. — M. A. van Gennep écrit que les traditions folkloriques sont en ce domaine réellement rares. Je crois qu'il est tout de même possible d'en recueillir et en particulier

pour la taille et les vendanges. L'auteur du Manuel fait remarquer, avec juste raison que « Plus qu'un métier, la vigne est un art » et il est évident que la taille, la première besogne du vigneron, est l'un des travaux essentiels. Comme en Touraine (4) on dit dans le pays audois que le premier « podairé » (5) fut un âne. Attaché dans une vigne, Maître Aliboron, en chassant les mouches avec sa queue, brisa l'extrémité des ceps des souches environnantes. Au grand étonnement de son maître, les pieds ainsi amputés portèrent des fruits plus nombreux et plus beaux que les souches intactes aux longs pampres feuillus. Le vigneron comprit la leçon !... C'est d'ailleurs depuis ce temps là que l'on dit aussi « Les ases podon » (Les ânes taillent) voulant dire par là que tous les vignerons taillent la vigne, mais avec plus ou moins de science et partant plus ou moins de succès.

Si le cycle des travaux commence avec la taille, il se termine avec la vendange et les travaux de vinification. Y a-t-il un travail plus populaire que celui de la cueillette des raisins ?... Combien de fois a-t-il tenté le pinceau ou le ciseau de nos artistes, la plume de nos écrivains et de nos poètes ! Aussi est-il inutile d'en refaire ici une description plus ou moins pittoresque ! — Limitons-nous —

M. A. van Gennep note dans certains villages de l'Hérault la décoration de la dernière charrette avec des pampres et du feuillage. Dans l'Aude, je ne crois pas la coutume générale, mais j'ai constaté parfois le fait (Ex. : au domaine de Roquentin, Gaja-et-Villedieu). L'écrivain Jeau Camp, décrit ainsi la dernière charrette : « *La dernière charretée de vendange arrivait dans une gloire de poussière et de feuillage. Les trois chevaux aux colliers pointus tiraient à plein poitrail dans un carillon de grelots de cuivre avec les pompons rouges du chasse-mouche, des rubans aux gourmettes, des houpettes de tamarin fleurissant les rênes, sous l'entrelacement de touffes de roseaux et de pampres verts. Sur la charrette, les comportes étaient cachées par des branches de saules et de sarments feuillus. Par dessus, deux longues planches faisaient un siège dur mais solide aux vendangeurs qui, de la vigne dépouillée au cellier regorgeant, semaient sur la route leurs refrains, et leurs sonores bavardages* » (6). Il s'agit ici des vendanges dans le Bas-Pays Narbonnais, région de Coursan. Dernière charrette également ornée de verdure et de fleurs dans la région Minervoise (Blomac) (7).

Tenant aux farces et amusements, la « caponada » est très répandue, c'est une amusante et amicale punition pour celles qui sont négligentes dans la cueillette. Lorsqu'une vendangeuse a oublié un raisin celui qui trouve cette grappe peut faire un « capou ». (D'où caponar et caponaire), c'est-à-dire attraper la fautive et la « marquer » au front avec ses dents, mais sans la mordre. Dans les régions où l'on n'emploie pas la hotte, c'est le « saumataire » c'est-à-dire celui qui vide les seaux dans les comportes et qui tasse les raisins avec la massue qui cherche les « capos » (car on appelle aussi le raisin oublié « capo », il doit avoir au moins neuf grains). Inutile de dire qu'il négligera le

capou d'une vieille femme et qu'il recherchera ceux des jeunes et jolies vendangeuses (8).

Il faut enfin citer une coutume qui tend à disparaître de plus en plus, celle du repas final, celle du « *Dius a vol* ». Après l'achèvement heureux d'un pénible travail : moisson, dépiquaison, vendange, construction de maison, etc... tous ceux qui y ont participé se réunissent pour faire un copieux repas, c'est le « *Dius a vol* » (9). Dans le Minervois on fait des gâteaux appelés « *raousels* » pour ce repas. A signaler aussi pour cette région la coutume de garder pour les repas de vendanges un énorme bou-din fait dans l'estomac du porc lorsque la bête a été tuée avant la fin de l'hiver.

Certes, dans nos vignobles modernes la peine de l'homme a été parfois allégée et un certain pittoresque a disparu : on a motorisé. Pour certains travaux, le tracteur s'est substitué à l'attelage fleuri et la coopérative, véritable usine où tout marche électriquement, a remplacé le travail dans chaque cave particulière, les notes claires du pressoir ne retentissent guère plus dans les fraîches nuits de septembre, mais on n'a pas encore trouvé l'appareil qui taillera la vigne et celui qui cueillera la grappe, il y aura encore longtemps des « *capos* » oubliés par négligence ou intentionnellement... Et il ne faut pas oublier, comme l'a dit, M. A. van Gennep que « *Le folklore est une création continue et qui n'est pas interrompue aujourd'hui* », les traditions disparues seront remplacées par celles qui sont en train de naître sous nos yeux, traditions des confréries vineuses : Chevaliers du Tastevin, Confrérie du Bousset d'Auvergne, Mestres Tastaïres du Languedoc, etc... Malgré notre vie moderne qui tend à tout uniformiser, il y a encore de beaux jours pour le folklore de la vigne et des vigneronns.

U. GIBERT.

NOTES

(1) Manuel de Folklore Français Contemporain, par Arnold van Gennep. Picard, Paris, 8 volumes parus (1938-1953). (Il sera rendu compte du dernier volume paru très prochainement).

(2) Arts et Traditions Populaires. Revue trimestrielle de la Société d'Ethnographie française. P.U.F. Paris, 2 numéros parus (1953).

(3) Histoire religieuse des anciens pays d'Aude. Elie Griffe. Picard, Paris, 1953. Tome I (p. 178).

(4) Manuel de Folklore, Tome Ier (VI^e), p. 2614.

(5) Du latin *putare* : émonder, la langue d'oc a fait *podar* (tailler la vigne) d'où *poda* (instrument pour tailler la vigne) et *podaire* (celui qui taille la vigne).

(6) Vin nouveau. Jean Camp. N.R.F. Paris. 1926 (p. 134).

(7) Vendanges dorées. Joseph Sarda. Peyre. Paris. 1937 (p. 58-59).

(8) Idem. (p. 56).

(9) Origine de l'expression : Pendant la besogne on dit « *Tout se terminera bien si « dius a vol »* (Si Dieu le veut). D'où le nom du repas final.

UN CONTE POPULAIRE

recueilli à Fréjairolles (Tarn) en 1953

MITAT DE GAL

Lo gal aviá trobats cent escuts en grapant dins lo fems.

Los prestèt a un òme que jamai non los i tornava.

Un jorn decidèt de los anar quèrre.

Pel camin, trobèt un rainard que li demandèt : « Ont vas, mitat de gal ? — Vau quèrre cent escuts qu'ai prestats a un òme. — Me poiriás pas prene ? Te fariá plan besonh. — Fai-te pichon e met-te dins lo cuol de las cauças. »

Pus luènh, rescontrèt un lop : « Ont vas, mitat de gal ? — Vau quèrre cent escuts. — Me poiriás pas prene ? Te fariá plan besonh. — Fai-te pichon e met-te dins lo cuol de las cauças. »

Après, trobèt una pigassa : « Ont vas, mitat de gal ? — Vau quèrre cent escuts. — Me poiriás pas prene ? Te fariá plan besonh. — Fai-te pichona e met-te dins lo cuol de las cauças. »

Enfin, rescontrèt una ribièira que li demandèt coma los autres.

Quand arribèron a l'ostal de l'òme, lo gal li diguèt : « Veni quèrre cent escuts que vos prestèri. — Vai lo metre amb las polas », diguèt l'òme a la seu femna.

Quand foguèt amb las polas, lo gal diguèt : « Rainard, rainard, sortis de mon cuol e manja-li totas las polas. »

Puèi tornèt trapar l'òme : « Veni quèrre los cent escuts. — Vai lo metre amb las fedas », diguèt l'òme a la seu femna.

Quand foguèt amb las fedas, lo gal diguèt : « Lop, lop, sortis de mon cuol e manja-li totas las fedas. »

Puèi tornèt trapar l'òme : « Veni quèrre los cent escuts. — Vai lo metre amb las vacas », diguèt l'òme a la seu femna.

Quand foguèt amb las vacas, lo gal diguèt : « Pigassa, pigassa, sortis de mon cuol e copa-li totas las vacas. »

Puèl tornèt trapar l'òme : « Veni quèrre los cent escuts. — Val alunar lo forn e met-lo i dedins », diguèt l'òme a la seu femna.

Quand foguèt dins lo forn, lo gal diguèt a la ribièira que o li neguèsse tot. Puei tornèt trapar l'òme e li diguèt : « Se me donatz los cent escuts, arrestarai la ribièira. »

L'òme li donèt los cent escuts. Lo gal arrestèt la ribièira, e puèi tornèt partir.

Texte de Denise MONTAGUT, 12 ans 1/2.

TRADUCTION.

Le coq avait trouvé cent écus en grattant dans le foin.

Il les prêta à un homme qui ne les lui rendait jamais.

Un jour il décida d'aller les chercher.

En chemin il trouva un renard qui lui demanda : « Où vas-tu moitié de coq ? » — Je vais chercher cent écus que j'ai prêtés à un homme. — Ne pourrais-tu pas me prendre ? Tu auras bien besoin de moi. — Fais-toi petit et mets-toi dans le fond de mes chausses. »

Plus loin, il rencontra le loup. « Où vas-tu moitié de coq ? — Je vais chercher cent écus. — Ne pourrais-tu pas me prendre ? Tu auras bien besoin de moi. — Fais-toi petit et mets-toi dans le fond de mes chausses. »

Après il trouva une pioche : « Où vas-tu, moitié de coq ? — Je vais chercher cent écus. — Ne pourrais-tu pas me prendre ? Tu auras bien besoin de moi. — Fais-toi petite et mets-toi dans le fond de mes chausses. »

Enfin il rencontra une rivière qui lui fit la même demande que les autres.

Quand ils furent arrivés à la maison de l'homme le coq lui dit : « Je viens chercher cent écus que je vous ai prêtés. » — « Va le mettre avec les poules ! » dit l'homme à sa femme.

Quand ils fut avec les poules, le coq dit : « Renard, renard, sors de mon derrière et mange-lui toutes les poules ! »

Puis il revint trouver l'homme. « Je viens chercher les cent écus. » — « Va le mettre avec les brebis », dit l'homme à sa femme.

Quand il fut avec les brebis, le coq dit : « Loup, Loup, sors de mon derrière et mange-lui toutes les brebis ! »

Puis il revint trouver l'homme : « Je viens chercher les cent écus. » — « Va le mettre avec les vaches ! » dit l'homme à sa femme.

Quand il fut avec les vaches, le coq dit : « Pioche, pioche, sors de mon derrière et tranche toutes les vaches ! »

Puis il alla trouver l'homme : « Je viens chercher les cent écus. » — « Va allumer le four et mets-le dedans », dit l'homme à sa femme.

Quand il fut dans le four, le coq dit à la rivière de tout noyer. Puis il revint vers l'homme et lui dit : « Si vous me donnez les cent écus, j'arrêterai la rivière. »

L'homme lui donna les cent écus. Le coq arrêta la rivière, et puis il s'en revint.

R. CHAPPERT.

Les Pigeonniers de la Terre d'Oc

A propos de l'article de M. A. SOUTOU sur la « civilisation du pigeon », paru dans notre numéro 74, M. Paul MESPLÉ, dont on n'a pas oublié l'excellente étude sur les « pigeonniers de la Terre d'Oc » (Art populaire en France. Librairie Istra, Strasbourg 1930) nous adressé une lettre qui complète sur certains points, pour la région Toulousaine du Languedoc, les aperçus riches et suggestifs de M. SOUTOU. Nous croyons être utile aux Folkloristes en publiant la partie essentielle de la lettre de M. MESPLÉ, celle qui concerne le Folklore juridique du Pigeonnier.

Le droit de colombier dans notre Midi, s'il fut, à l'origine, assez strict, tomba rapidement et notamment aux XIII^e et XIV^e siècles, époque des bastides, dans le domaine public. Dans les Fors de Béarn (1300), dans les coutumes de Lézat (1299) et dans d'autres documents du même ordre, nous trouvons, soit l'indication formelle qu'il est loisible à chacun d'élever des pigeonniers, soit la constatation évidente de cette liberté.

Au XVII^e siècles, ce droit était considéré comme acquis par les juristes toulousains qui se refusaient à voir en lui une prérogative seigneuriale. Repoussant l'opinion ancienne selon laquelle « les pigeonniers sont des marques et des enseignes de domination et de supériorité, car les colombes, si nous en croyons Servius, ont quelque chose de royal et d'auguste », le Conseiller Simon d'Olive, dans ses *Questions notables de droit décidées par divers arrêts de la cour de Parlement de Toulouse*, 1682, ajoutait : « Ces considérations (origine sacrée) qui combattent plus ingénieusement que raisonnablement la liberté commune, ne sont pas recevables en province de Languedoc qui, par bonté de nos rois, est un pays de franchise. Voire même elles ne sont pas si fortes ailleurs qu'elles empêchent les vassaux de bâtir des pigeonniers, s'il n'y a coutume ou convention qui le défende. C'est ce que les écrivains de delà de Loire nous assurent et ce qui se trouve appuyé de beaucoup de raison. Car cette faculté est conforme au droit commun qui nous permet de bâtir en notre fonds ce qui sert à nos usages et d'ailleurs ne fait point de brèche aux droits seigneuriaux qui consistent en des prérogatives plus remarquables et plus éclatantes. » Et le Conseiller renvoyait aux arrêts des 1^{er} Février 1530, 4 Février 1552, 17 décembre 1577 et 11 Février 1578, donnés contre les seigneurs de Fourquevaux, de Seméfières, de Cépet et du Burgau.

La doctrine du Parlement de Toulouse, pour le Languedoc qu'il régissait était donc : Liberté s'il n'y a coutume ou convention contraires. Or les nombreuses coutumes que j'ai consultées sont le plus souvent muettes sur la question. Il y a cependant

quelques cas où elles ne le sont pas, ce qui a donné naissance à des litiges. Dans l'un d'eux, signalé par Barrière-Flavy (*La chronique criminelle d'une grande province sous Louis XIV*, p. 48) « noble Nicolas de Bertrand, seigneur de Molleville, exige d'un marchand enrichi qui avait élevé un pigeonnier sans son assentiment, ou qu'il le démolisse ou qu'il lui paie une censive annuelle de quatre pigeons à Saint-Jean. » Transaction qui n'avait rien d'écrasant.

En revanche, en 1736, le sous-fermier Lachaux exigea qu'on rayât des coutumes de Jégun (Gers), l'article huit concernant les droits de moulin, pigeonnier, étang, garenne, chasse, pêche et autres, avec défense de les exploiter à l'avenir (Abbé Tournier, *Bull. Sté Arch. du Gers*, 1908). Le cas paraît exceptionnel.

On peut considérer que la situation normale est donnée par le cadastre de 1769 de la commune de Larrazet (Tarn-et-Garonne), étudié par M. Douat (*Une communauté rurale à la fin de l'ancien régime*). On notait dans cette commune onze pigeonniers ainsi répartis : deux à des biens nobles, six à des bourgeois, un à un chirurgien, un à un ménager en son bien, un autre à un simple brassier.

Paul MESPLÉ.

FOLKLORE ENFANTIN EN ARIÈGE

La Première Education.

L'enfant commence à grandir. Il a quitté maintenant le berceau et marche seul à travers la maison, sous l'œil bienveillant et attentif de tous les siens. De par son esprit d'imitation, ou par suite de la facilité avec laquelle il apprend, il est assez souvent enclin à contracter des tics, des manies ou de mauvaises habitudes : il convient de l'en délivrer, soit par la crainte et la peur, soit par la honte, soit par la moquerie ou l'ironie. Ces leçons se retrouveront dans un certain nombre de formules adaptées à chaque cas.

« Si l'on veut étudier l'éducation de l'enfant du point de vue folklorique, on se voit obligé de s'occuper principalement des moyens pédagogiques, généralement employés... Comme tous les procédés pédagogiques, ceux qui sont populaires ont pour but l'obéissance à une défense ou l'exécution d'un ordre. A atteindre ce but servent tous les procédés d'éducation qui sont édictés d'une manière ou d'une autre sur la crainte et qui sont utilisés partout dans le monde...

« Mais l'ordre et la défense n'ont pas seulement pour but d'instituer une bonne éducation : celle-ci doit également influencer sur la formation du caractère ou du sentiment, et c'est ici que le peuple français utilise des moyens tout à fait particuliers et typiques, à savoir l'ironie. » (1)

Chez nous on a recours rarement aux punitions corporelles et, quoiqu'on admette généralement que les enfants doivent être tenus sévèrement, les promesses sont plus nombreuses que les actes en matière de corrections. Et d'ailleurs le proverbe le confirme : « *bal mes dicha le drolle mecut que d'i arrinca le nas* » (il vaut mieux laisser l'enfant morveux que de lui arracher le nez).

Cependant, tant que l'enfant est encore en bas âge, c'est plutôt à la crainte qu'on a recours pour la première éducation; non pas tant la peur des corrections et des coups, mais plutôt celle des êtres surnaturels, notamment le croquemitaine appelé « *le pelomas* » (pèle-mains) ou *Jan-Loup* (loup-garou). Lorsqu'un enfant est dissipé, qu'il va fureter un peu partout, ou bien pour l'empêcher de rester dehors lorsque la nuit arrive, on cherche à lui faire perdre ces habitudes par la peur, et on lui dit cette formule, en faisant la grosse voix :

*Jan-Loup, Jan-Loup,
Ount ès amagat ?
Ount ès amagat
Jan-Loup, Jan-Loup ?*

*Jean-Loup, (bis)
Où es-tu caché ?
Où es-tu caché
Jean-Loup ? (bis)*

Par contre, lorsque l'enfant comprend à peu près tout, c'est par l'ironie qu'on obtient son obéissance ou qu'on parfait son

(1) Mme Vernay, cité par A. van Gennep (Manuel de folklore).

éducation. Cette ironie s'exprime de diverses manières selon les circonstances et selon les défauts acquis.

A l'enfant qui se plaindra un peu trop souvent de la faim, on dira :

As tabent ? Tu as faim ?
Bado la gorgo al bènt. Ouvre toute grande la bouche au vent.

L'enfant un peu trop gourmet se verra gratifier de cette réflexion :

Le drolle es balent L'enfant est vaillant
Quand la padeno sent. Quand la poète exhale un bonne odeur.

Celui qui oubliera de dire merci en recevant un objet ou une friandise, se verra rappelé à l'ordre par cette réflexion : *Le gous remeno la cugo quand on i douno quicom* (Le chien remue la queue quand on lui offre quelque chose).

Et une remarque analogue viendra cingler l'enfant qui entre chez un voisin sans dire bonjour : *le gous remeno la cugo en intran* (Le chien remue la queue en entrant).

De nombreux enfants contractent l'habitude de sucer leur pouce; on la leur fait perdre en les singeant tout en leur débitant cette formule, très répandue dans le comté de Foix :

Chuco-dit, troumpeto, Suce-doigt, trompette,
Le foc à la carreto. Le feu (est) à la charrette.
Quand la carreto se boulègo, Quand la charrette se met en
Chuco-dit, Chuco-dit se crèbo. [route,
Suce-doigt, Suce-doigt se crève.

D'autres enfants enfoncent à chaque instant leurs doigts dans le nez. On leur récite alors le quatrain suivant, répandu surtout en Couserans :

Dins lou nas de Mirabet Dans le nez de Beau-bébé
I a uno crambo; (bis) Il y a une chambre; (bis)
Dins lou nas de Mirabet Dans...
I a uno crambo, un cabinet. Il y a une chambre, une armoire.

Des enfants, encore assez nombreux, continuent d'uriner au lit ou dans leurs vêtements, alors qu'ils savent faire connaître leurs besoins. On leur fait honte avec ce dicton : *picho al leit e dits que plau*. (Il pisse au lit et il dit qu'il pleut; et aussi avec les chansonnettes suivantes :

1

Picho-al-lèt à la batalho, Pisse-au-lit à la bataille,
Que cal fè un lèit de palho, Car il faut faire un lit de paille.
Un grand fouet proche del lèit Un grand fouet près du lit
Per fouetta le Picho-al-lèit. Pour fouetter le Pisse-au-lit.

2

Catarino la pichairo, Catherine la pisseuse,
Rebendeiro de luquets, Marchande de « luquets »,
S'a bendudo la camiso A vendu sa chemise
Per un sou de gourmandisos; Pour un sou de friandises;
S'a bendut le coufat A vendu sa coiffe
Per uno preso de tabat; Pour une prise de tabac;
S'a bendut les esclops A vendu ses sabots
Per un sou de berlengots. Pour un sou de berlingots.

Les « luquets » ou « aluquets » (de *aluca* : allumer) étaient des bouts de bois enduits de résine dont on se servait autrefois pour s'éclairer. On désignait aussi par ce nom des allumettes en chènevis, trempées dans le soufre, qui étaient utilisées avant l'invention des allumettes chimiques.

A l'enfant qui va des rires aux pleurs et des pleurs aux rires avec une grande facilité, on applique cette chansonnette :

<i>Rits et plouro,</i>	<i>Rit et pleure,</i>
<i>Cago dins l'oulo;</i>	<i>Ch... dans la marmite;</i>
<i>Rits et plau,</i>	<i>Rit et pleut,</i>
<i>Cago dins le trauc.</i>	<i>Ch... dans le trou.</i>
<i>Rits et plouro,</i>	
<i>Cago dins l'oulo;</i>	
<i>Rits et danso,</i>	<i>Rit et danse,</i>
<i>Cago dins l'anso.</i>	<i>Ch... dans l'anse.</i>
<i>Rits et plouro,</i>	
<i>Cago dins l'oulo;</i>	
<i>Rits et rits,</i>	<i>Rit et rit,</i>
<i>Cago dins le nits.</i>	<i>Ch... dans le nid.</i>

Pour habituer les fillettes à se tenir propres, on leur chante couramment ce sizain dans le comté de Foix :

<i>Madoumaisèlo</i>	<i>Mademoiselle</i>
<i>Fasèts-bous bèlo :</i>	<i>Faites-vous belle :</i>
<i>Bostre galant es arribat.</i>	<i>Votre amoureux est arrivé.</i>
<i>Fasets-i plaço</i>	<i>Faites-lui de la place</i>
<i>Que bous embrasso.</i>	<i>Car il vous embrasse.</i>
<i>Gardats-le al bostre coustat.</i>	<i>Gardez-le à vos côtés.</i>

Et lorsqu'elles s'oublient en laissant échapper un vent bruyant, on leur dit :

1. <i>Madoumaisèlo,</i>	<i>Mademoiselle,</i>
<i>Peto-candèlo;</i>	<i>Pête-chandelle;</i>
<i>S'en ba à l'aigo,</i>	<i>Elle va chercher de l'eau,</i>
<i>Peto dins l'aigo;</i>	<i>Elle pête dans l'eau;</i>
<i>S'en ba al bi,</i>	<i>Elle va chercher du vin,</i>
<i>Peto en cami;</i>	<i>Elle pête en chemin;</i>
<i>S'en ba à la fount,</i>	<i>Elle va à la fontaine,</i>
<i>Peto toutjoun.</i>	<i>Elle pête toujours.</i>
2. <i>Madoumaisèlo,</i>	<i>Mademoiselle,</i>
<i>Peto-candèlo;</i>	<i>Pête-chandelle;</i>
<i>Peto pel tiul</i>	<i>Elle pête par le c...</i>
<i>Quand n'a besoun.</i>	<i>Quand elle en a besoin.</i>

Le mot *peto-candèlo* fait allusion à la crépitante chandelle de résine qu'on appelait « *petairo* » ou « *petarel* ».

Voici une autre formule de moquerie à l'usage de l'enfant malingre :

<i>Titasso,</i>	<i>Titasse (sobriquet)</i>
<i>Camo d'agasso;</i>	<i>Jambe de pie</i>
<i>Sens poumpil,</i>	<i>Sans mollet</i>
<i>Tiro le courdil.</i>	<i>Tire le cordeau.</i>

(Extrait du manuscrit : Folklore enfantin de l'Ariège).
Prochainement : Premiers amusements - Mimologie.

Adelin MOULIS.

BIBLIOGRAPHIE

DU FOLKLORE AUDOIS ⁽¹⁾

II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE (suite)

3° Magie Calendaire - Cérémonies Périodiques (suite)

- 1299 **Barboteu** (D.). — *Les Traditions du Carnaval à Lagrasse* — F.A. n° 70 — printemps 1953 — p. 10 sq. — description des fêtes — rite de la « Bito Cono » — paroles de chants du carnaval.

PAQUES ET PRINTEMPS.

- 1300 **Gardel** M^{lle}. — *Repas du Jeudi Saint* — F.A. n° 12 — février 1939 — p. 41 — « à Bize une tradition qui subsiste encore est celle du plat de pois chiches (cessés) au repas du soir, le jeudi saint. Ce plat serait servi en mémoire du passage de Jésus dans un plant de pois chiches (uno cessièiro) tandis qu'il se rendait au jardin des Oliviers. »
- 1301 **Gibert** (U.). — *Les Fêtes de la Semaine Sainte* — F.A. 10 décembre 1938 — p. 189 — « pendant que les cloches sont à Rome, les enfants de chœur parcourent le village pour annoncer les offices » — leurs chants moqueurs — l'omelette de Pâques des enfants — (coutumes à Laura-guel).
- 1302 **Axais** (C.). — *Costumos Ancianos* — C.N, avril 1924 — p. 54-55 — dans le narbonnais, cérémonies de la Semaine Sainte — dimanche des Rameaux — l'omelette de Pâques.
- 1303 **Tricoire** (M^{me} Jean). — *Coutumes et Chants à l'occasion des Fêtes de Pâques* — F.A. n° 23 — juillet 1941 — p. 186 sq. — description des fêtes données à Esculhens.
- 1304 **Gardel** (M^{lle}). — *La Charrue de l'Ascension* — F.A. n° 12 — février 1939 — p. 43 — « à Bize il était d'usage, il y a plus d'un siècle, que le jour de l'ascension un laboureur se présentât à l'offrande en tenant dans ses mains une petite charrue ».

(1) Voir Nos 38 à 70.

- 1305 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 4 — la fête du Papegay célébrée aux approches du dimanche de la Pentecôte, dans la Cité de Carcassonne — description du jeu (1).
- 1306 **Trouvé.** — *Description Aude* — p. 387 sq. — procession de la Fête-Dieu à Castelnaudary — marche de Simon de Montfort — description de la fête — notat. musicale — (voir aussi F. A. n° 26 — mars 1942 — p. 29-30).
- 1307 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. V. — p. 295 sq. — marche de Simon de Montfort — procession de la Fête-Dieu à Castelnaudary (notat. music.).
- 1308 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 201 — marche de Simon de Montfort à Castelnaudary.
- 1309 **Pariset.** — *Economie Lauraguais* — p. 30 — à Castelnaudary marche de Simon de Montfort.
- 1310 **Guilhe.** — *Histoire Lauraguais* — p. 105 — marche Lauraguaise de Simon de Montfort ou de Montmorency.
- 1311 **Bichambis.** — *Narbonne* — p. 508 sq. — la « Ramado », le jour de la Fête-Dieu — description.
- 1312 **Fil** (Eugène). — *La Ramado à Narbonne* — *Description de la Fête donnée le 7 Juin 1856* — dans journal « Le Courrier de l'Aude » — 9 Juin 1856.
- 1313 **Lombard.** — *La Ramado* — C. N. sept.-octob. 1932 — p. 129 sq. — description de la fête.
- 1314 **Sire** (P.M.), **Maffre** (Jean). — *La Ramado de Coursan* — F.A. n° 1 — mars 1938 — p. 13-14 — origines de la fête sa description — la dernière fête a eu lieu en 1905.
- 1315 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 6 — les jeux de l'Aigle et du Serpent, célébrés dans la ville-basse de Carcassonne — description des jeux célébrés chaque année avant le mois de mai — jeux abandonnés vers 1680 (1).
- 1316 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 9 sq. — à Narbonne fête des « baquetos », deux petites vaches en bois doré, mises aux enchères tous les ans au mois de mai — description de la fête.

(1) Voir autres références de cette fête déjà notée parmi les **Réjouissances Populaires** ; n°s 407 à 423.

- 1317 **Birat.** — *Poésies Narbonnaises* — t. II — p. 448 sq. — « las baquetos », cérémonies au mois de mai.
- 1318 **Bichambis.** — *Narbonne* — p. 506 — les « baquetos », au mois de mai.
- 1319 **Vergues.** — *Chroniques Agricoles 1932* — p. 5 sq. — regards sur le passé — en mai mise en adjudication des « Baquetos ».
- 1320 **Azais** (C.). — *Coustumos Ancianos* — C.N. octobre 1923 — dans le Narbonnais, la nuit du 1^{er} Mai, les jeunes gens vont planter des branches avec des fleurs devant la porte « das oustals ount i abo de filhos ».
- 1321 **Durand** (Guy). — *Les sentiers en sciure de bois* — F. A. n° 30 printemps 1943 — p. 8 — « dans quelques villages de l'Aude, à Fontiers-Cabardès et à Aragon, on a conservé jusqu'en 1918, la coutume de tracer, entre les demeures des amoureux, des sentiers de sciure. — A Fontiers-Cabardès, pour le premier mai, voici comment on procédait : la « jeunesse » répandait une trainée de sciure sur le sol, de façon à relier par une sorte de chemin la maison d'un fiancé à celle de sa promise. On procédait ainsi pour tous les jeunes gens et jeunes filles qui se « parlaient ». Cette coutume s'appelait « faire les enramados », bien qu'en réalité les branches n'y jouassent aucun rôle.
- 1322 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 14 — à Carcassonne au mois de mai, fête des « Segaires » et des « Dalhaires » (moissonneurs) — description de la fête — rivalité des deux groupements.
- 1323 **N...** — *La Fête des Daillairés* — PAN — 26 mai 1861 — description de la fête donnée à Carcassonne.
- 1324 **N...** — *La Fête des Daillairés à Carcassonne* — dans journal « L'Echo de Carcassonne » — 27-28 juillet 1929 — les faneurs et les faucheurs défilent dans les rues de la ville — description de la cérémonie — les fermiers ou « pre-faitiès » à la recherche des travailleurs.
- 1325 **Parizet.** — *Economie Montagne Noire* — p. 185 — repas de « *Dious a bole* » (Dieu l'a voulu) après le dépiquage du seigle et clôt la moisson — cérémonie décrite.

(à suivre)

M. N.

La revue rend compte de tous les livres ou articles, intéressant l'Ethnographie folklorique, qui lui sont adressés : 22, rue du Palais, Carcassonne.

Le Gérant : M. NOGUÉ

LES IMPRIMERIES SAUJOL - CARCASSONNE

